

CAPITAL FAMILLE, EN BREF

Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative de type temporaire décès

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé(e) de 18 à 74 ans inclus sous réserve d'acceptation de GMF Vie (formalités médicales).

GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS*

- **Montant du capital garanti** : libre choix de 50 000 € à 1 000 000 € maximum**.
- **Une avance de 10 000 € sur le capital décès versé rapidement** : à compter de la déclaration du décès, par téléphone, l'avance est versée sous 2 jours ouvrés au(x) bénéficiaire(s) nommément désigné(s). Les pièces justificatives, y compris fiscales, doivent bien sûr être envoyées ultérieurement.
Solde du capital décès : versé sous 10 jours ouvrés (déduction faite des mensualités de l'éventuelle fraction de cotisation annuelle, restant dues au jour du décès pour l'année en cours), après réception de la totalité des pièces justificatives, y compris fiscales.

GARANTIE EN CAS DE PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)*

- En cas de PTIA, le capital garanti* (déduction faite de l'éventuelle fraction des cotisations restantes à payer pour l'année en cours) est versé à l'assuré sous 10 jours ouvrés après réception des justificatifs et de l'avis favorable du médecin conseil de GMF Vie.

GARANTIE OPTIONNELLE*

- **Option doublement du capital garanti en cas de décès par accident corporel.**

BÉNÉFICIAIRE(S)

- **Libre choix** du (des) bénéficiaire(s).
- **Assistance succession***** : votre (vos) bénéficiaire(s) peut (peuvent) profiter de renseignements juridiques et fiscaux par téléphone en matière de succession, donations et de legs, pendant un an à compter de la perception des capitaux décès.

GARANTIE IMMÉDIATE ET PROVISOIRE EN CAS DE DÉCÈS PAR ACCIDENT* CORPOREL

- En cas d'étude spécifique du dossier à l'adhésion : **couverture immédiate dès la signature du bulletin d'adhésion** (ou dès la réception du bulletin d'adhésion à GMF Vie en cas d'adhésion à distance) **jusqu'à l'acceptation du risque par GMF Vie**, et pendant une durée maximale de 90 jours. Le montant de la garantie est limité à 50 000 €.

ARRÊT DES GARANTIES

- **Âge limite pour la garantie décès** : dernier jour du mois qui suit votre 85^{ème} anniversaire.
- **Âge limite pour la garantie PTIA** : dernier jour du mois de votre 65^{ème} anniversaire.

FISCALITÉ AVANTAGEUSE

- **Exonération des droits de succession** dans la plupart des cas (selon la législation en vigueur).
- **Éligibilité à la réduction d'impôt "rente-survie"** (selon conditions pour les contrats dont le(s) bénéficiaire(s) est (sont) handicapé(s)).

* Dans les conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat d'assurance de groupe de type temporaire décès Capital Famille série 2.

** Le montant total des capitaux assurés est limité à 1 000 000 € pour un même assuré, tous contrats d'assurance temporaire décès confondus détenus par l'assuré à GMF Vie (hors contrat d'assurance emprunteur Prêtéléa). Ce plafond s'apprécie à l'adhésion et en cours d'adhésion pour les extensions de garantie.

*** La garantie Protection Juridique Assistance succession est assurée et gérée par Covéa Protection Juridique - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88077090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS LE MANS n°442 935 227 - Siège social : 160 rue Henri Champion - 72045 LE MANS CEDEX 2.

Vous souhaitez en savoir plus ?



Prenez rendez-vous avec votre conseiller GMF



Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 14h



0 970 809 810 (non surtaxé)



Connectez-vous sur www.gmf.fr ou sur l'appli GMF Mobile

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Pour connaître les conditions d'adhésion, l'étendue des garanties du contrat Capital Famille série 2, leurs modalités et leurs exclusions, reportez-vous à la notice d'information de ce contrat disponible sur gmf.fr ou en agence.

Les informations présentées dans ce document sont basées sur la législation fiscale en vigueur lors de sa rédaction au 15 janvier 2024, sous réserve de modifications ultérieures.



GMF Vie - Société anonyme au capital de 189 208 768 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 1 rue Raoul Dautry, CS 40003, 95122 Ermont Cedex - Téléphone : 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) - Internet : www.gmf.fr - IDU REP Eco circulaire : FR231754_03AYXP.